

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Les correspondances de François Guizot : 1806-1874](#)[Collection](#)[154 _ Correspondances : 1842-1873](#)[Item](#)[\[Paris\], le 4 février 1857, Prévost-Paradol à François Guizot](#)

[Paris], le 4 février 1857, Prévost-Paradol à François Guizot

Auteurs : Prévost-Paradol, Lucien-Anatole (1829-1870)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

Les mots clés

[France \(1852-1870, Second Empire\)](#), [Presse](#)

Relations entre les lettres

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Présentation

Date1857-02-04

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN
(Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Information générales

LangueFrançais

Cote55, AN : 163 MI 42 AP 154 Papiers Guizot Bobine Opérateur 24

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Etat général du documentBon

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Citer cette page

Prévost-Paradol, Lucien-Anatole (1829-1870), [Paris], le 4 février 1857, Prévost-Paradol à François Guizot, 1857-02-04

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Consulté le 31/12/2025 sur la plate-forme EMAN :
<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/6198>

Informations éditoriales

DestinataireGuizot, François (1787-1874)

Lieu de destinationVal-Richer (France)

DroitsMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédactionParis (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 05/03/2024 Dernière modification le 20/03/2024

Monsieur

J'ai toujours le désir d'éviter toute
polémique avec l'Assemblée nationale
mais pour être efficace il faut
que ce désir soit réciproque. Devant
des attaques aussi peu justifiées
que celle de ce matin je me ferais
un plaisir que le Journal des
Débats ne parvienne en fait-
tant. Mais j'étais personnel-
lement d'autant plus obligé
de parler qu'insistant en cela

le constitutionnel, l'Assemblée
cherchait à malin à distinguer
la politique de mon article de
celle du journal et paraissant
me renvoyer au liide. Cela
n'est ni juste, ni honnête et
j'ai dû me défendre.

Je n'ai malheureusement
aucun droit de considérer mon
opinion comme de quelque
importance mais j'ai pu
juger plus d'une fois et
par ma propre expérience

du tort que
à l'opinion qu'
elle paraît s'él
ou quatre pour
pas pour la
et éclairée qui
une moment
qui le reprendra
pour le confier
à deux qui rep
ses idées et sa
est peu de j
ne semble l'inter
menacer ces int

à distinguer
l'article de
et paraissant
de. Cela
honnête et
adre.

heureusement
considérer mon
quel que
j'ai pu
ma foi et
expérience

du tout que fait l'Assemblée
à l'opinion qu'elle représente.
elle paraît s'écrire pour trois
ou quatre personnes et non
pas pour la classe moyenne
et éclairée qui est dépossédée
un moment du pouvoir mais
qui le reprendra certainement,
pour le confier, après tout,
à ceux qui représentent le mieux
ses idées et ses intérêts. Il
est peu de jours où l'Assemblée
ne semble laisser ces idées et
menacer ces intérêts. Si bien

que malgré l'incartable
courage de ~~ce~~ journal, on se
demande s'il ne fait pas
plus de mal à son propre
parti qu'au gouvernement.
Veuillez excuser, Monsieur, ces
explications que j'ai cru
devoir joindre pour vous à la
défense que j'ai eu devoir pour
le public et agréer avec ma
sincère gratitude pour les bontés
que vous m'avez témoignées l'assurance
de mon profond respect.

4 Février 1857.

Trévot-Ravardol.